

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 1^{er} AVRIL 2025 À 15 HEURES STRASBOURG – CENTRE ADMINISTRATIF – SALLE DES CONSEILS

Convocation du 26 mars 2025

Membres en exercices 30 titulaires

Membres présents :

12 titulaires

30 suppléants

7 suppléants

Membres présents :

Communauté de communes du Kochersberg :

Titulaires: Claudine HUCKERT, Justin VOGEL

Suppléants: Jean-Charles LAMBERT, Raymond ZILLIOX

Communauté de communes du Pays de la Zorn :

Titulaires: Bernard FREUND, Mireille GOEHRY, Xavier ULRICH

Communauté de communes du Canton d'Erstein :

Titulaires: Jean-Pierre ISSENHUTH, Marie-Berthe KERN, Fernand WILLMANN

Suppléants : Laurent JEHL Eurométropole de Strasbourg :

Titulaires: Jacques BAUR, Pia IMBS, Alain JUND, Michèle KANNENGIESER,

Suppléants: Suzanne BROLLY, Michèle LECKLER, Joël STEFFEN, Laurent ULRICH

Membres absents excusés :

Communauté de communes du Kochersberg :

Titulaires: Alain GROSSKOST, Alain NORTH qui a donné procuration à Justin Vogel

Suppléants: Roland MICHEL

Communauté de communes du Canton d'Erstein :

Titulaires: Benoît DINTRICH, Stéphane SCHAAL*, Denis SCHULTZ qui a donné procuration à

Fernand WILLMANN

Suppléants: Bernard SCHNEIDERLIN

Eurométropole de Strasbourg:

Titulaires : Jeanne BARSEGHIAN, Danielle DAMBACH, Marc HOFFSESS, Anne-Marie JEAN qui a donné procuration à Michèle KANNENGIESER, René SCHAAL qui a donné procuration à Pia

IMBS, Thierry SCHAAL, Françoise SCHAETZEL, Doris TERNOY

Suppléants: Camille BADER, Cécile DELATTRE, Pierre OZENNE, Benjamin SOULET

Membres titulaires absents:

Communauté de communes du Canton d'Erstein : Jean-Jacques BREITEL, Julien KOEGLER **Eurométropole de Strasbourg :** Vincent DEBES, Claude FROEHLY, Anne-Pernelle RICHARDOT

^{*}présent en visio

Délibération n°436 du Comité syndical

2. Compte de gestion 2024

Le compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2024, a été produit par le comptable le 20 mars 2025 pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux du compte administratif. Le comité syndical doit délibérer sur l'approbation de ce compte de gestion.

Vu les comptes présentés par le Trésorier du syndicat mixte, ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2024, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, déclare que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Présidente et les écritures du compte de gestion du receveur des finances,

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le _ 8 AVR. 2025

La publication le

- 8 AVR. 2025

Strasbourg, le

- 8 AVR. 2025

La Présidente

La secrétaire de séance Ève ZIMMERMANN

Accusé de réception en préfecture 067-256702705-20250401-436-DE Date de télétransmission : 08/04/2025 Date de réception préfecture : 08/04/2025